

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-04

LOCATION DES VEHICULES DE SERVICE DU CONSEIL GENERAL DEVOLUTION DU MARCHÉ

Le 2 février dernier, le marché relatif à la location en longue durée des véhicules de service du Conseil Général est arrivé à son terme.

Un appel d'offres a donc été lancé le 16 janvier 2007 afin de conclure un nouveau marché ; les caractéristiques principales de cette consultation sont les suivantes :

- Appel d'offres ouvert européen,
- Marché fractionné à bons de commande comportant trois lots dont les montants annuels sont les suivants :
 - Lot n° 1 : véhicules de tourisme :
 - Montant minimum : 66 889.63 €HT
 - Montant maximum : 234 113.71 €HT
 - Lot n° 2 : véhicules utilitaires :
 - Montant minimum : 58 528.43 €HT
 - Montant maximum : 117 056.86 €HT
 - Lot n° 3 : véhicules de transport de personnes :
 - Montant minimum : 12 541.81 €HT
 - Montant maximum : 20 903.01 €HT
- Date limite de remise des offres : 9 mars 2007,
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Sur les dix entreprises ayant retiré un dossier de consultation, à savoir : BNP Paribas, Société Macard, Someda, Garage Lett, S.A Midi Auto, Lease Plan France, S.A Sotral, Stricher France, Faurie S.A et la SETAM, deux offres ont été présentées et jugées recevables par la Commission d'Appel d'Offres lors de la réunion du 12 mars 2007, celles de la société Peugeot Macard et de la société Sotral.

A l'issue de l'analyse de l'offre, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 mars 2007, et a décidé de retenir l'offre de la Société Sotral, cette offre étant conforme aux critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- le prix 35%
- délais de livraison et de remplacement des véhicules 20%
- diversité des services associés 20%
- valeur technique des véhicules 20%
- véhicule propre 5%

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du département :

- le marché à intervenir avec la Société Sotral pour la location des véhicules de service du Conseil Général, aux conditions ci-dessus exposées,
- toutes les pièces afférentes à la passation du marché et les bordereaux supplémentaires de prix.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-04

**LOCATION DES VEHICULES DE SERVICE DU
CONSEIL GENERAL
DEVOLUTION DU MARCHE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 19 mars 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec la société Sotral (82) pour la location des véhicules de fonction du Conseil Général, ce marché étant conforme aux critères suivants énoncés dans le règlement de consultation :
 - le prix 35%
 - délais de livraison et de remplacement des véhicules 20%
 - diversité des services associés 20%
 - valeur technique des véhicules 20%
 - véhicule propre 5%

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes à la passation du marché et les bordereaux supplémentaires de prix.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,